

DEMANDE D'INSTALLATION

à envoyer à : contact@cc-aspres.fr

Ou par voie postale à : CdC des Aspres - Immeuble C. Bourquin - 2 allée Hector Capdellayre - 66300 Thuir

LE(S) BENEFICIAIRE(S)

Bénéficiaire principal Monsieur Madame

Nom : Prénom

Tél 1 :

Tél 2 :

Date de naissance : / /

Bénéficiaire secondaire Monsieur Madame

Nom : Prénom

Tél 1 :

Tél 2 :

Date de naissance : / /

LE DOMICILE

Adresse complète (bâtiment, étage, porte)

Code postal Ville

Type de Logement : Maison Appartement Code accès Code boîte à clés

PERSONNE A CONTACTER POUR LE RENDEZ-VOUS

Contacter directement le bénéficiaire principal **ou convenir du rendez-vous avec :**

Monsieur Madame Nom

Prénom

Lien avec le bénéficiaire Code Postal Ville

Téléphone 1

Téléphone 2

Disponibilité : 24h/24 Autre :

Dépositaire des clés : Oui Non

OPTIONS

Option GSM en location (tarifs TTC par mois) : 3,00€

LES PERSONNES A PREVENIR

Le souscripteur s'engage à avoir recueilli le consentement du réseau de proximité, personnes à prévenir, pour la transmission de leurs données personnelles auprès de Tunstall Vitaris dans le cadre de l'intérêt légitime de la personne bénéficiaire. Les parties disposent à tout moment d'un droit d'opposition au traitement de leurs données personnelles conformément à la loi informatique et liberté de Janvier 1978.

<p>Contact 1</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Lien avec l'utilisateur</p> <p>Téléphone</p> <p>Code Postal Ville</p> <p>Disponibilité : <input type="checkbox"/> 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Dépositaire des clés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Temps de trajet : <input type="checkbox"/> moins de 15 min <input type="checkbox"/> 15 à 30 min</p>	<p>Contact 2</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Lien avec l'utilisateur</p> <p>Téléphone</p> <p>Code Postal Ville</p> <p>Disponibilité : <input type="checkbox"/> 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Dépositaire des clés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Temps de trajet : <input type="checkbox"/> moins de 15 min <input type="checkbox"/> 15 à 30 min</p>
<p>Contact 3</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Lien avec l'utilisateur</p> <p>Téléphone</p> <p>Code Postal Ville</p> <p>Disponibilité : <input type="checkbox"/> 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Dépositaire des clés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Temps de trajet : <input type="checkbox"/> moins de 15 min <input type="checkbox"/> 15 à 30 min</p>	<p>Contact 4</p> <p><input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Lien avec l'utilisateur</p> <p>Téléphone</p> <p>Code Postal Ville</p> <p>Disponibilité : <input type="checkbox"/> 24h/24 <input type="checkbox"/> Autre :</p> <p>Dépositaire des clés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Temps de trajet : <input type="checkbox"/> moins de 15 min <input type="checkbox"/> 15 à 30 min</p>

LE MEDECIN

Docteur :

Code Postal : Ville : Tél 1 :/...../...../...../..... Tél 2 :/...../...../...../.....

ASSISTANCE TECHNIQUE

N° du téléphone à joindre pour la téléassistance : 03 85 73 05 09

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE TELEALARME**Entre :****La Communauté de Communes des Aspres,**

représentée par son Président, M. René OLIVE, dument habilité par délibération du 9 Juillet 2020.

Et :**Le bénéficiaire indiqué en page 1.**

Est à la charge du bénéficiaire la somme de **7€/mois, soit 84€ par an** incluant notamment : installation, mise à disposition et maintenance du matériel de téléassistance ; service d'écoute et d'assistance disponible 24h/24 et 7j/7, service de soutien psychologique, second médaillon pour les couples. Tout changement de tarif fera l'objet de délibération du Conseil Communautaire et sera communiqué aux adhérents par avenant à la présente convention.

La Communauté de Communes des Aspres **prend en charge le solde du cout annuel d'un abonnement standard** pour les personnes résidant dans son périmètre conventionnel.

Il est à noter que tout mois commencé est dû.

La facturation est émise 2 fois par an, et fait l'objet de deux titres exécutoires semestriels au prorata des mois consommés. En cas d'arrêt du service en cours de semestre, la facturation interviendra le mois de résiliation.

Résiliation : L'abonnement est facturable jusqu'à la restitution du matériel soit en mairie soit à la Communauté de Communes des Aspres.

DISPOSITIONS GENERALES

Ce matériel en location est l'entière propriété de la société VITARIS. A ce titre, il ne peut être ni déplacé, ni déposé sans autorisation. En cas d'utilisation abusive et répétée sans motif valable, la société VITARIS se réserve le droit de récupérer l'appareil après avoir prévenu le médecin traitant. Toute dégradation du matériel de la téléalarme ou télécommande par les adhérents impliquera les frais y afférent à régler à la société VITARIS qui contrôle la gestion du matériel.

Le bénéficiaire s'engage à faire connaître à son assureur la présence d'une téléalarme à son domicile. Il convient d'inclure dans la police d'assurance les garanties complémentaires, dégâts des eaux, foudre, dommages électriques, tous dommages accidentels, ainsi que perte de l'appareil.

Lors d'un préjudice, et dans l'attente du remboursement par l'assurance, le locataire s'oblige à régler la facture du matériel loué (émetteur téléalarme, collier-médaille) au service de téléalarme de la Société VITARIS.

Concernant Internet,

La société VITARIS rappelle que pour qu'une téléalarme soit efficace et surtout fiable, il est préférable qu'elle soit branchée directement sur la prise d'une ligne téléphonique fixe (04). Toutefois l'option GSM peut être souscrite en cas d'absence de ligne fixe ou box.

La société VITARIS précise qu'elle ne saurait être tenue pour responsable des choix et des changements de ses adhérents.

Enfin, il est suggéré que le locataire d'une téléalarme remette à un proche ou voisin le double des clés nécessaire en cas d'intervention.

COUTS EVENTUELS A LA CHARGE DE L'ADHERENT :

- Toute option souhaitée hors l'installation dite « standard » sera également à la charge directe de l'adhérent.
- La perte d'un émetteur pourrait donner lieu à facturation par la société VITARIS pour le remplacement de l'appareil.
- **Concernant les interventions facturables par le SDIS (Service d'Incendie et de Secours - pompiers) :**

Toute intervention du corps des sapeurs pompiers évaluée non urgente sera facturée par le SDIS selon la tarification en vigueur à la société de téléalarme, VITARIS.

Ces couts supplémentaires étant facturés par la Société VITARIS à la Communauté de Communes des Aspres, seul contractant du prestataire, la Communauté refacturera à l'adhérent ou son représentant par émission de titre exécutoire, le montant ainsi dû, à l'euro/l'euro.

DUREE DE LA CONVENTION :

La-dite convention est conclue pour une année, reconductible de façon tacite, pour une période illimitée

MENTIONS RELATIVES A L'UTILISATION DE DONNEES PERSONNELLES.

Le souscripteur a pris connaissance de l'usage et des droits sur ses données personnelles ci-dessous :

Avec l'envoi de votre formulaire, vous avez pris connaissance du traitement de vos données à caractère personnelles par Tunstall France – Vitaris agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes des Aspres afin de traiter votre demande d'installation et de mise en place de votre service de Télé- assistance de la Communauté de Communes des Aspres.

La base légale qui permet de traiter vos données personnelles est « le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci » Article 6, 1 b du RGPD ;

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé dans le but de vous apporter un service de télé assistance regroupant les finalités suivantes :

- Mise en œuvre du service de Télésurveillance pour le compte de la Communauté de Communes des Aspres.
- Accompagnement social ou médico-social des personnes.
- Prévention et renforcement de la sécurité des personnes concernées et de l'espace privé.
- Renforcement de la prévention dans le domaine de la santé.
- Prospection commerciale de service complémentaires ou voisin.

Vos données personnelles sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle et sont destinées à la mise en œuvre du service souscrit ainsi qu'aux destinataires et partenaires qui participent à la fourniture dudit service.

Vos données personnelles sont transmises auprès de la Communauté de Communes des Aspres, qui est le responsable de traitement du service de téléassistance qui vous est fourni par l'intermédiaire de son sous-traitant TUNSTALL-VITARIS qui agit pour son compte. D'autre part, votre commune ou l'établissement public en charge de l'action sociale sur votre commune, est susceptible d'avoir accès à vos données personnelles au sein d'un Extranet sécurisé mis à leur disposition essentiellement pour des raisons d'inscriptions, de modifications des informations, de contrôles de la qualité du service délivré et également à des fins statistiques.

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et au règlement général sur la protection des données « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition, de portabilité, de transmission en cas de décès en contactant :

Le DPD de Tunstall France – Vitaris Délégué à la Protection des Données

90A allée Hubert Curien 71200 LE CREUSOT

FR.ServiceDPD@tunstall.com

En cas de litige, vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles, veuillez prendre connaissance de la politique de protection des données personnelles figurant sur notre site internet <https://rgpd.vitaris.fr/>.

Transmission du formulaire de demande d'installation :**Par email :**

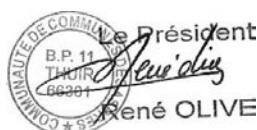
contact@cc-aspres.fr

Par courrier :

Communauté de Communes des Aspres
Immeuble Christian Bourquin
2 allée Hector Capdellayre
66300 Thuir

Par téléphone :

04 68 53 21 87



Président
René OLIVE

Fait à, le.....

Le bénéficiaire,

